

10 Faits divers & Justice

Tragédie d'Oyem

La ville en état de psychose

Josiane MBANG NGUEMA
Oyem/Gabon

C'EST une ville d'Oyem sous psychose depuis le drame survenu le lundi 10 août dernier. Dans le chef-lieu du Woleu-Ntem, le sujet concernant la mort étrange de cinq membres d'une même famille, dans le salon de leur domicile, au quartier Sablière, est sur toutes les lèvres. Dans les bars, marchés, salons et coins chauds de la ville, chacun y va de son commentaire et de son analyse, mais personne ne comprend ce qui peut expliquer une telle tragédie.

Comment cela est-il arrivé et pourquoi dans cette famille ? Que faisaient-ils tous ensemble et pourquoi aucune des victimes décédées n'a pu sortir pour appeler à l'aide ou passer un coup de fil ? Autant de questions que les Oyemois se posent et qui, jusqu'à présent, ne trouvent pas réponses.

Il faut dire que les folles rumeurs véhiculées sur les réseaux sociaux et l'extrapolation faite par certains médias, n'est pas de nature à calmer les esprits. Un seul regret, les populations semblent accorder plutôt du crédit aux informations erronées. Malgré le dé-



Photo : Chris OYAME

L'acte barbare a semé la psychose dans la localité.

menti apporté par le parquet d'Oyem, par la voix du procureur Alexis Wilfried Boule, sur une éventuelle

femme aux arrêts et qui serait passée aux aveux, le bouche-à-oreille continue de prospérer.

Selon les autorités judiciaires en charge de l'enquête que nous avons rencontrées hier, il ne faut pas se fier aux spéculations, car les investigations continuent. « *Quand il y aura du nouveau dans l'enquête, l'information sera communiquée de manière officielle. Pour le moment, l'essentiel des équipes est mobilisé sur le terrain et tout est mis en œuvre pour que la lumière soit faite sur cette affaire* », ont-elles assuré.

Une version soutenue par les membres de la famille des disparus, visiblement dépassés par l'ampleur que prend la rumeur.

« *Nous recevons les coups de fil de partout et, malgré toutes les explications, les gens ont du mal à nous croire* », s'est désolé l'un d'entre eux.

Pour les Oyemois, qui attendent avec impatience les conclusions de l'autopsie, il faut absolument que les circonstances de ces cinq morts soient élucidées, afin de comprendre le mobile de ce crime ou de cet accident. Au regard de la tournure que prennent les choses, le plus tôt serait le mieux, pour taire une fois pour toutes les rumeurs et mettre fin au mystère qui demeure entier.

Viol sur mineure à Lambaréné

Il abusait de sa belle-fille depuis l'âge de 11 ans

Styve Claude ONDO MINKO
Libreville/Gabon

JEAN-LOUIS Ngueba Koumba, Gabonais, âgé de 44 ans, sans emploi, domicilié au village Ikembele, à 25 km de Lambaréné, sur la route de Fougamou, est actuellement entre les mains de la justice, pour le viol de la fille de sa compagne, M.

O. T. H., Gabonaise, 14 ans. Mais, cette dernière était âgée de 11 ans au début des faits. Arrêté par les éléments de la Police d'investigations judiciaires (PJ) du chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué, le présumé bourreau sexuel a été placé sous mandat de dépôt, le 7 juillet dernier, par le parquet de Lambaréné. Selon le rapport de police, tout commence en 2012

lorsque Jean-Louis Ngueba Koumba prend pour épouse son actuelle compagne, qui avait déjà un enfant, la petite M. O. T. H., issue d'une précédente union. D'après l'enquête, malgré les multiples plaintes de la gamine concernant le comportement bizarre de son beau-père auprès de sa mère, cette dernière aurait banalisé les faits, craignant cer-

tainement pour son couple, si les révélations de sa fille venaient à être rendues publiques.

« *Lorsque l'enfant a constaté que sa maman ne réagissait pas, elle s'est mise à fuir. Ce qui a commencé à inquiéter la famille restreinte qui a dû se réunir pour rassurer M. O. T. H. que son beau-père ne se rendra plus coupable de son acte barbare. Aussi, l'amour*

pour sa mère la contraignait-elle à revenir à de meilleurs sentiments et à rentrer à la maison », indique un des flics en charge de cette affaire. Mais, Jean-Louis Ngueba Koumba renoue de plus belle avec sa basse besogne. Cette fois-ci, la victime est allée directement se plaindre auprès de ses oncles paternels.

Face à ces révélations troublantes, les frères du père

de M. O. T. H. se rendent à l'antenne de la PJ de Lambaréné et déposent une plainte. Après la confirmation apportée par l'expertise médicale, les flics diligents immédiatement la procédure à l'origine de l'arrestation du beau-père violeur. Neutralisé par la justice - il est logé à la maison d'arrêt de Lambaréné - Ngueba Koumba attend son procès.

Abus de confiance à Moanda

Koumba Makaya escroque son ami

SCOM
Libreville/Gabon

3,5 million, tel est le montant de la somme détournée par le présumé escroc au préjudice de son ami, G.L. pour l'achat d'un véhicule. Toute chose qui a valu à Désiré Koumba Makaya d'être écroué à la prison de Franceville.

DÉSIRÉ Koumba Makaya, Gabonais, âgé de 36 ans, menuisier, domicilié au quartier Moukaba, vient d'être appréhendé par les policiers du commissariat de Moanda, chef-lieu du département de la Lebombi-Leyou, dans la province du Haut-Ogooué. Il lui est reproché d'avoir grugé G. L., un compatriote qui lui a fait confiance, en lui remettant la somme de 3,5 millions de francs pour l'achat d'un véhicule dont il n'est jamais entré en possession.

Le rapport des enquêteurs du commissariat de Moanda indique que c'est le 7 juillet 2014 que le plaignant aurait remis ladite somme au mis en cause. Mais à sa décharge, lors de l'interrogatoire au poste, Koumba Makaya fait savoir que le projet ne serait pas allé à son terme, au motif

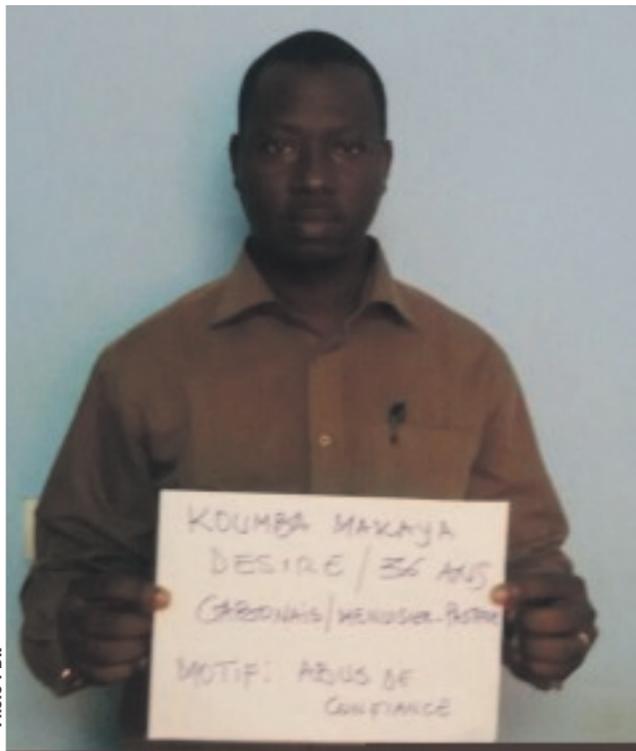


Photo : DR

Désiré Koumba Makaya dans les locaux du commissariat, avant qu'il ne soit déferé devant le parquet de Franceville.

que la nouvelle loi des autorités gabonaises relative à l'entrée des véhicules de moins de trois ans serait à l'origine de la dissipation des fonds que son ami lui a confiés.

Mais où est donc passé le magot ? Quels sont les documents comptables attestant de ce que des transactions financières ont effectivement été effec-

tuées vers l'extérieur du Gabon ? Des paramètres qui accablent Désiré Koumba Makaya vis-à-vis du requérant.

Déferé devant le parquet de Franceville, en fin de semaine dernière, le mis en cause après avoir été entendu, a été placé sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Franceville pour abus de confiance.

LA MEMOIRE DU JUSTE NE PERIT JAMAIS

Les tribus YENGUI et ESSANGUI

La famille OBAME ZUE a la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, les décès tragiques survenus à OYEM dans la nuit du 09 au 10 Août 2015 de leurs enfants :

- ELLANG Patrick (ONANA), ancien agent SEEG
- ELLANG Marie Pauline (TAAPO), Enseignante
- NKOGHE ELLANG Paulin (COCA), Inspecteur central du trésor
- ELLANG Maturin Steeve, Inspecteur central des impôts
- OKEMVELE ELLANG Paulin Jocktane (Teddy) Élève en classe de 2nde

Le programme des obsèques est retenu comme suit :

- Mardi 18 août à 18 heures messe en l'église Ste-Marie suivie de la veillée au domicile familial à SOTEGA face à l'église St-Monique.
- Vendredi 21 août 13 h sortie des corps de Gabosep Oyem et exposition au domicile familial ; 18 h grande veillée à l'église St-Charles Lwanga.
- Samedi 22 août 2015 10 h inhumation au village MIYELE II.